

COMMENT ABORDER UN ENTRETIEN DE RECRUTEMENT FACE A UNE PERSONNE EN SITUATION DE VULNERABILITE

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 9H00-12H00
soit 3 heures

Lieux & date

74 rue Edmond
Rostand 13006
Marseille

9 juin 2022

PUBLIC ET PRE-REQUIS

Personnel en poste auprès de structures adhérentes au PSP
Catégorie visée : Responsables RH, Responsables de secteur
Territoire concerné : Provence Alpes-Côte d'Azur
Pas de prérequis s'agissant de l'ancienneté et diplômes requis

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Cet atelier vise à :

Accompagner les recruteurs dans la préparation et la conduite d'un entretien d'embauche avec une personne en situation de handicap ou de vulnérabilité, sans faire de discrimination et en évitant les maladresses.

- Comprendre : comment préparer et aborder la question du handicap lors d'un entretien, comment faciliter l'intégration d'une personne en situation de handicap et comment prendre une décision objective.
- Aptitudes à : Être assertif et savoir dire au quotidien, distinguer les sentiments, les émotions, les faits, les opinions.

Cette atelier permet de :

Appliquer la méthodologie proposée par les fiches Agefiph, en identifiant les problématiques, en s'adaptant au candidat et en pratiquant l'écoute active (le questionnement, les formes d'écoute, la reformulation).

CONTENU

1. En amont de l'entretien

Maîtriser la fiche de poste
Savoir lire entre les lignes d'un CV
Valider les conditions d'accueil en entretien

2. Comment aborder l'entretien

Apprécier la capacité du candidat à occuper l'emploi proposé
Évaluer ses aptitudes professionnelles
Apprécier sa motivation
Mesurer l'adéquation entre le poste et le candidat
Aborder les conséquences éventuelles de son handicap sur la tenue du poste
Aborder la question du handicap pendant l'entretien
Évaluer l'adéquation poste/handicap
Anticiper un éventuel aménagement de poste

3. Comment aborder la question du handicap

Présenter l'entreprise en valorisant le cas échéant les avantages sociaux (mutuelle, prévoyance) sans oublier la politique en faveur de l'emploi des personnes handicapées.
Rappeler au candidat le principe de confidentialité relative au statut de travailleur handicapé.

Présenter le poste, mais également son environnement et ses conditions d'exercice (Missions, activités, tâches, etc.).

4. Écueils à éviter et recommandations pour prendre une décision objective

Ne pas préjuger

Ne jamais discriminer

Ne pas se positionner sur l'aptitude médicale d'un candidat à la place du médecin du travail

5. Après l'entretien : faciliter l'intégration et penser aux relais (internes et externes)

Organiser l'accueil de la personne handicapée

Respecter la confidentialité

Prendre le temps, de préparer l'arrivée de la personne

Consulter et conserver le document attestant de la RQTH.

Suivre régulièrement le nouvel embauché pour s'assurer de la bonne intégration

Rendre le poste de travail opérationnel si nécessaire

Mettre en place un système de tutorat, si besoin.

Présenter le candidat à l'équipe

Informier, sensibiliser, former l'entourage professionnel

S'assurer de la bonne mise en place de l'aménagement préconisé

METHODES MOBILISEES

Méthodes pédagogiques :

Apports théoriques et pratiques

Autodiagnostic sur son comportement lors de l'entretien de recrutement,

Jeux pédagogiques.

Outils :

Les fiches pratiques de l'Agefiph / le triangle dramatique / les signes de reconnaissances / l'écoute active / la posture du recruteur / les bonnes attitudes lors de la conduite d'entretiens / Les questions permettant d'évaluer certains critères / etc.).

Ressources :

Les fiches pratiques de l'Agefiph « Entretien de recrutement avec une personne en situation de handicap ».

MODALITES D'EVALUATION

En début de formation : tour de table formalisée (attentes, demandes, besoins, expériences).

En fin de formation : tour de table formalisée sur la pertinence des fiches Agefiph, sur les apports théoriques et pratiques utilisés.

COUT DE LA FORMATION

Coût pédagogique : prise en charge par le PSP

Coût repas : pris en charge par le PSP à hauteur de € non pris en charge par le PSP

Coût déplacement : pris en charge par le PSP à hauteur de ... non pris en charge par le PSP

CONDITIONS D'ADMISSION

Date limite d'inscription : 27 mai 2022

Seuil minimal de participants : 5 personnes

Seuil maximal de participants : 12 personnes

Conditions d'annulation : En cas d'impossibilité d'assister à la formation, obligation de l'employeur d'informer le PSP ; possibilité d'annuler une inscription ou remplacer un salarié 24h avant le début de la formation.

ACCESSIBILITE HANDICAP

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite

Locaux non accessibles aux personnes à mobilité réduite

Si besoin de renseignement ou en cas de difficultés, contact :

- Numéro d'appel national gratuit : 0 800 360 360
- Numéro MDPH 13 : 0 800 81 48 44
- Référent handicap PSP : info@psppaca.fr ou 04 91 31 10 24
- Référent handicap prestataire : /

CONTACT

PSP PACA : info@psppaca.fr – 04 91 31 10 24 – 74 rue Edmond Rostand 13006 Marseille